



Commission
européenne



CASP2021

Activités coordonnées en matière
de sécurité des produits

Rapport final

Table des matières

Liste des abréviations	2
Résumé	3
Principaux résultats et conclusions du CASP 2021	5
Recommandations	8
1. Projet CASP 2021	9
1.1 Description du CASP 2021 et de ses activités	9
1.2 ASM participantes	10
2. Activités spécifiques à un produit	11
2.1 Jouets provenant de boutiques en ligne hors UE	11
2.2 Jouets électriques	12
2.3 Transats et balançelles pour bébés	13
2.4 E-cigarettes et liquides	14
2.5 Équipement de protection individuelle	15
3. Activité hybride	16
3.1 Test de produits dangereux contrefaits	16
3.2 Aspects horizontaux des produits dangereux contrefaits	17
4. Activités horizontales	18
4.1 Surveillance du marché en ligne	18
4.2 Évaluation et gestion des risques	19
4.3 Préparation et gestion des crises	20
5. Conclusions	21
5.1 Principaux résultats	21
5.2 Conclusions générales et enseignements tirés	21
5.3 Recommandations	23
Annexe : Rapport sur les notifications soumises au Safety Gate à la suite du CASP 2019	24

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
AH	Activité horizontale
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
Contractant	EY-PRAC SIS
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne
EEE	Espace économique européen
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EN	Norme européenne
EPI	Équipement de protection individuelle
ER	Évaluation des risques
LED	Diode électroluminescente
OE	Opérateur économique
PSA 1	Jouets provenant de boutiques en ligne hors UE
PSA 2	Jouets électriques
PSA 3	Berceaux inclinés et balançoires pour bébés
PSA 4	E-cigarettes et liquides
PSA 5	Équipement de protection individuelle
RAM	Évaluation et gestion des risques
RoHS2	Directive sur la limitation des substances dangereuses (2011/65/UE)
SML	Surveillance du marché en ligne
UE	Union européenne

Résumé

Aperçu de la CASP 2021 et de ses activités

Description générale

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'Union européenne (UE)/de l'Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits mis sur le marché unique européen.

L'objectif du projet CASP est de garantir la sécurité du marché unique en dotant les ASM des outils nécessaires pour tester conjointement les produits mis sur le marché, déterminer leurs risques et définir des positions et des procédures communes. De plus, le projet CASP vise à faciliter les discussions et à établir un échange d'idées significatif pour développer des approches, des méthodologies, des outils pratiques et des lignes directrices communes. Il contribue également à sensibiliser davantage les opérateurs économiques (OE) et les consommateurs à la sécurité des produits grâce à une stratégie de communication active relative à leurs activités et leurs résultats.

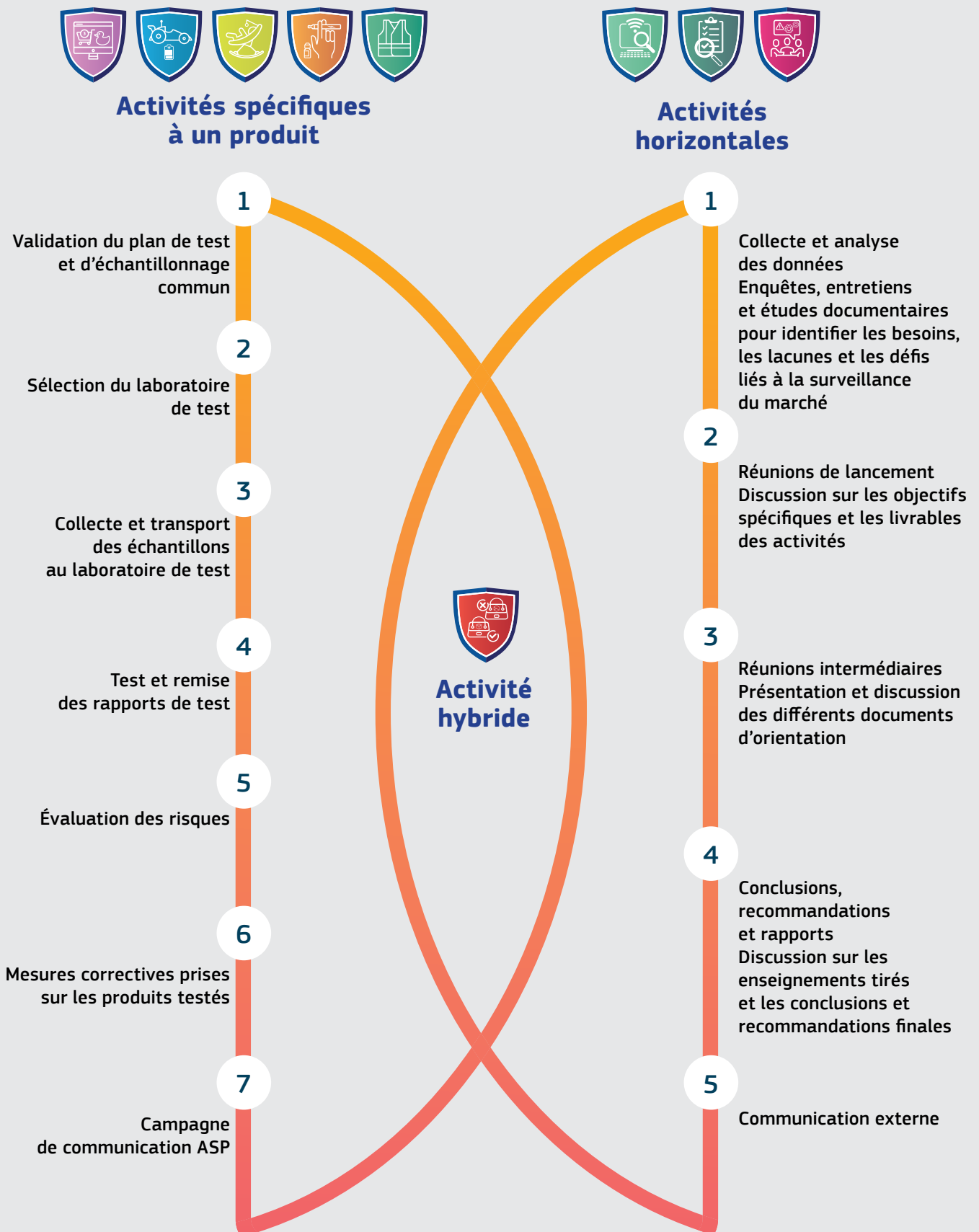
Description des ASP, des AH et de l'activité hybride

Les projets CASP permettent aux ASM de collaborer en fonction de leurs priorités. Chaque année, le CASP comprend différentes activités, regroupées en activités spécifiques à un produit (ASP) et activités horizontales (AH). Les tâches effectuées par les ASM dans le cadre de ces deux types d'activités varient considérablement. Le CASP 2021 comprend cinq ASP, trois AH et une activité hybride.

Pour les ASP, les ASM testent conjointement différents types de produits mis sur le marché unique dans des laboratoires accrédités, déterminent les risques qu'ils peuvent présenter et élaborent des positions et des procédures communes. Dans le cadre des AH, le CASP vise à faciliter les discussions et à mettre en place un partage de connaissances afin de développer des méthodologies, des outils pratiques et des lignes directrices communes afin d'harmoniser davantage les approches communes. Dans le cadre du CASP 2021, un nouveau type d'activité a été introduit, à savoir l'activité hybride, qui permet d'utiliser les résultats des tests pour développer et approfondir les connaissances horizontales.

ASP	ACTIVITÉ HYBRIDE	AH
<ol style="list-style-type: none"> 1. Jouets provenant de boutiques en ligne hors UE 2. Jouets électriques 3. Transats et balancelles pour bébés 4. E-cigarettes et liquides 5. Équipement de protection individuelle (EPI) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Produits dangereux contrefaits 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Surveillance du marché en ligne (SML) 2. Évaluation et gestion des risques 3. Préparation et gestion des crises

Figure 1 - Aperçu des activités du CASP 2021



Principaux résultats et conclusions du CASP 2021

Points forts et principaux résultats des ASP

En combinant les cinq ASP des ACSP 2021, 627 échantillons ont été collectés par les ASM participantes selon une méthodologie d'échantillonnage harmonisée définie pour chaque catégorie de produits. L'échantillonnage a été effectué sur la base d'une présélection par chacune des ASM, en fonction des particularités de chaque marché.

Pour chaque ASP, les échantillons ont été testés dans un seul laboratoire de test accrédité selon un plan de test commun.

Les résultats des tests de toutes les activités menées dans le cadre du CASP 2021 sont basés sur les tests des produits spécifiques échantillonnés par des ASM expérimentées. Les ASM prélèvent généralement des échantillons selon une approche fondée sur les risques. Étant donné que les autorités de l'UE/de l'EEE ne participent pas toutes à une activité donnée, les résultats finaux ne fournissent pas une image statistiquement fiable du marché unique européen. Les mesures correctives prises sur les échantillons testés se concentrent sur l'élimination des produits qui présentent un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Le graphique 3 illustre les résultats globaux des tests pour chaque ASP.

Figure 2
Nombre total d'échantillons testés (N=627)

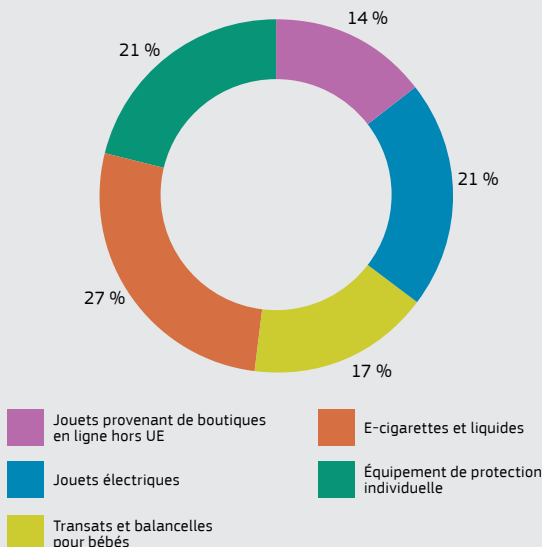
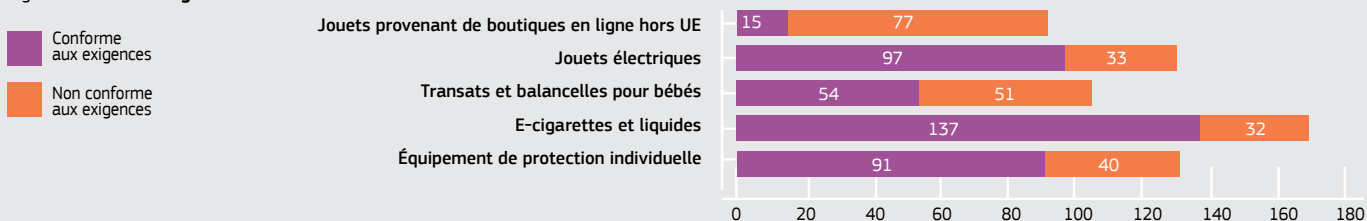


Figure 3 - Résultats globaux des tests



Les ASM ont procédé à des évaluations des risques pour chaque échantillon qui ne répondait pas aux exigences définies afin d'identifier et de quantifier les risques pour les consommateurs, notamment en déterminant la gravité d'une blessure potentielle que pourrait subir l'utilisateur et la probabilité qu'une telle blessure se produise. Les exercices conjoints d'évaluation des risques constituent une partie essentielle de l'activité pendant les réunions, permettant aux ASM d'élaborer des approches communes et de discuter des cas complexes. Les ASM ont également eu l'occasion de rendre compte et d'échanger leurs points de vue sur les mesures correctives prises.

Figure 4
Niveau de risque des échantillons qui n'ont pas satisfait à au moins une exigence (N=449)

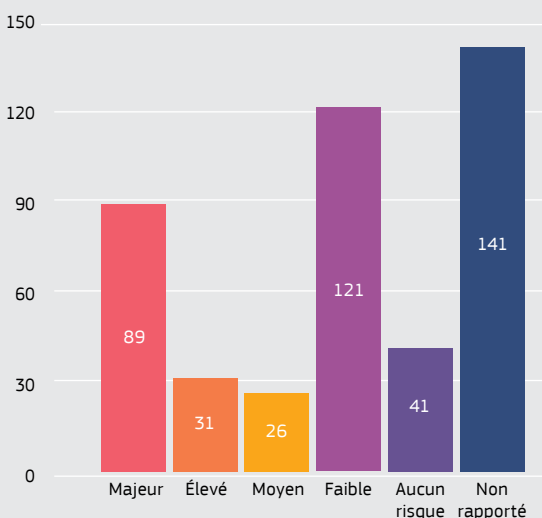
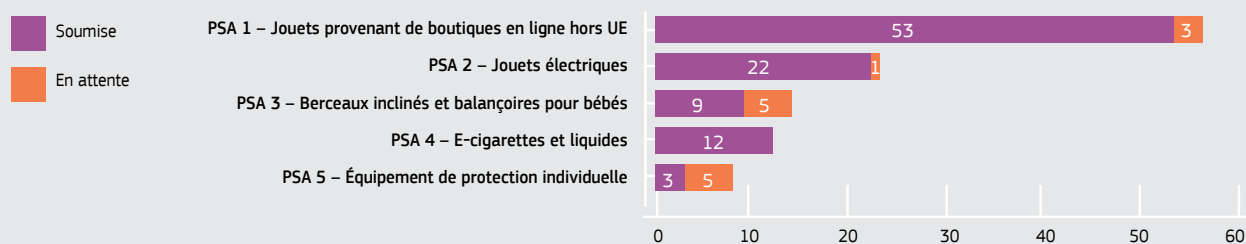


Tableau 1 - Résumé des mesures correctives prises par ASP

Mesures correctives prises	PSA 1	PSA 2	PSA 3	PSA 4	PSA 5	Total
Rappel du produit auprès des utilisateurs finaux		5	1	1	5	12
Retrait du produit du marché		26	12	15	13	66
Interdiction de la vente du produit				4		4
Destruction du produit				1		1
Arrêt des ventes			4	1	14	19
Suppression de la liste de produits par la place de marché en ligne/boutique en ligne	74	1			6	81
Interdiction temporaire de la fourniture du produit	1		2		1	4
Importation refusée à la frontière						0
Sanctions à l'encontre de l'OE				1		1
Demande envoyée à l'OE de modifier/d'améliorer le produit		3	12	4		19
Demande envoyée à l'OE de marquer le produit avec les avertissements appropriés		26	14	33		73
Avertir les consommateurs des risques						0
Informers l'ASM responsable		3		13		16
Autres	1			6	9	16
Total	76	64	45	79	48	312

Figure 5 - Notifications au Safety Gate émises sur la base des résultats de test du CASP 2021



Points forts et principaux résultats des AH

Les AH ont permis aux ASM de discuter des défis associés à divers sujets d'intérêt commun pour la surveillance du marché, d'échanger des points de vue et des bonnes pratiques et de préparer des solutions viables aux défis communs. Les lignes directrices, manuels et guides élaborés dans le cadre de ces activités visent à accroître l'efficacité des opérations de surveillance du marché de toutes les ASM de l'UE/EEE, et sont également partagés avec celles qui n'ont pas participé aux activités.

Le tableau ci-dessous résume les principaux résultats des AH du CASP 2021.

AH	RÉSULTATS
SML	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation sur la SML • Liste des boutiques en ligne pour l'outil d'exploration Web e-surveillance • Processus de haut niveau pour la collecte des boutiques en ligne à ajouter à l'outil de robot d'exploration Web
RAM	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation sur les défis liés à l'évaluation des risques et les outils pour les relever • Document d'orientation sur la gestion des risques identifiés
Préparation et gestion des crises	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation • Aperçu des activités menées par les ASM pendant la crise de COVID-19

Points forts et principaux résultats de l'activité hybride

La première activité hybride coordonnée sur les produits dangereux contrefaits a été source **de nombreux défis et enseignements**. Le **document d'orientation** à l'intention des ASM a été élaboré au cours de l'activité et contient les défis identifiés, les approches suggérées pour les relever ainsi que les enseignements tirés permettant de lutter contre les produits contrefaits (en particulier les casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes et de patins à roulettes, conformément à la portée de l'activité).

Cinq types de casques contrefaits ont été échantillonnés à des fins de test¹. Les résultats des tests montrent que tous les échantillons ne répondaient pas à au moins une des exigences de la norme pertinente concernant les paramètres de sécurité clés des casques. Les ASM ont procédé à une évaluation des risques pour chaque échantillon qui ne répondait pas aux exigences définies afin d'identifier et de quantifier les risques pour les consommateurs. Trois échantillons présentaient un risque majeur pour les consommateurs et certaines ASM ont demandé à la place de marché en ligne/aux boutiques en ligne concernée(s) de retirer ces produits de leurs listes.

¹ En raison des difficultés rencontrées par les ASM au cours du processus d'échantillonnage, un nombre limité d'échantillons a pu être prélevé pour les tests. Ces défis étaient notamment liés à la saisonnalité, aux visites mystères et au processus de livraison des échantillons.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont basées sur les discussions tenues entre les ASM tout au long du projet et des résultats généraux des activités. La version complète de ces recommandations est incluse à la fin du présent rapport et les recommandations spécifiques de chaque activité sont énoncées dans les rapports d'activité qui y sont consacrés.

Pour les consommateurs

- **Surveillez le Safety Gate.** Le système Safety Gate doit être régulièrement consulté, car il contient des informations importantes sur les produits présentant des problèmes de sécurité qui ont été rappelés et interdits.
- **Avertissements, marquages et instructions.** Portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui accompagnent les produits.
- **Achetez des produits sur des canaux de vente au détail dignes de confiance.** Achetez vos produits auprès de détaillants fiables qui peuvent vous aider à résoudre tout problème ou question de sécurité lié à votre achat.

Pour les opérateurs économiques

- **Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.** Les opérateurs économiques sont responsables de la sécurité des produits qu'ils mettent sur le marché unique européen. Avant de mettre un produit sur le marché, prenez connaissance de toutes les exigences légales applicables.
- **Avertissements, marquages et instructions.** Portez une attention particulière aux avertissements, aux marquages et aux instructions qui accompagnent les produits, car ils fournissent des informations essentielles à leur sujet et sur leur sécurité d'utilisation.
- **Signalez les incidents à l'autorité compétente.** Lorsqu'un produit présente un risque pour la sécurité, les OE ont l'obligation légale d'en informer immédiatement l'autorité nationale compétente de l'État membre dans lequel le produit a été commercialisé.
- **Rappels.** Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils recevront des informations sur les éventuelles mesures de rappel.

Pour les autorités européennes et nationales

- **Maintenez les secteurs concernés sous surveillance.** Les résultats des tests des campagnes de tests menées dans toutes les ASM du projet CASP 2021 ont montré que certains secteurs devraient être maintenus sous surveillance par les ASM.
- **Coopération entre les ASM et les douanes.** Les ASM doivent coopérer étroitement avec les douanes afin d'empêcher l'entrée de produits dangereux sur le marché de l'UE.
- **Investissez-vous dans l'élaboration et l'amélioration des normes.** Les ASM et la Commission européenne doivent collaborer avec les comités compétents des organisations européennes de normalisation et avec d'autres parties prenantes associées au travail réglementaire afin de contribuer à l'élaboration ou à l'amélioration des normes.

1. Projet CASP 2021

1.1 Description du CASP 2021 et de ses activités

Description générale

Le CASP 2021 représente la troisième édition des projets annuels du CASP. Le projet CASP 2021 comprend trois types d'activités :

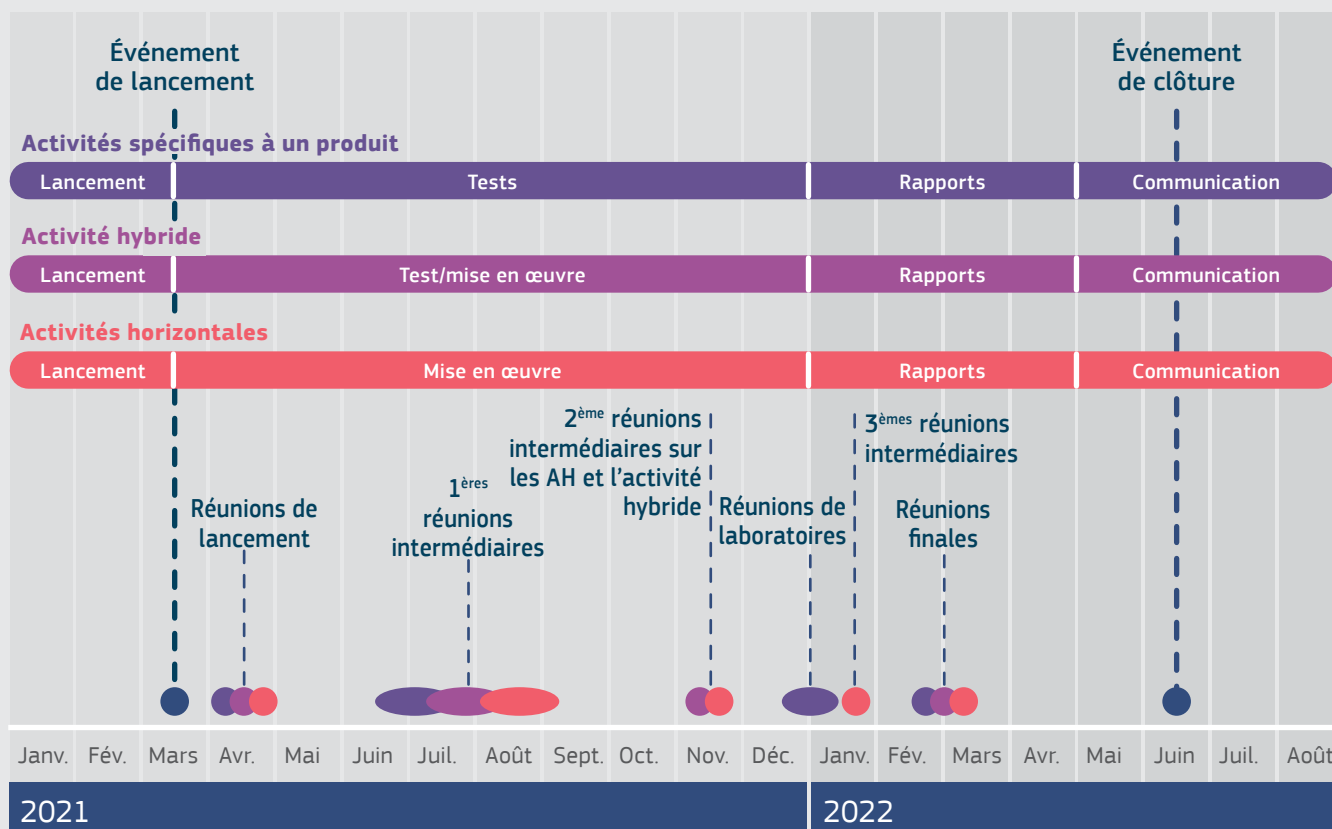
- une campagne de test de produits, appelée activités spécifiques à un produit (**ASP**), qui se concentre sur le test d'échantillons des catégories de produits identifiées en adoptant des critères et test et d'échantillonnage communs ;
- le partage des connaissances et les forums de discussion visant à développer et à améliorer les méthodologies existantes et les approches communes pour différents aspects de la surveillance du marché – activités horizontales (**AH**) ;

- une activité **hybride**, ayant pour objet un partage des connaissances et des discussions horizontales sur les défis posés par les produits dangereux suspectés de contrefaçon, ainsi que l'échantillonnage et le test d'une sélection de produits contrefaits présentant des problèmes de sécurité potentiels pour les consommateurs.

Avant le lancement du projet CASP 2021, la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne (DG JUST) a coordonné un exercice d'établissement des priorités afin de recueillir les contributions des États membres concernant le choix des produits et des domaines à inclure dans les activités coordonnées. Les ASM ont sélectionné les cinq ASP, trois AH et l'activité hybride suivants pour le projet CASP 2021 :

ASP	ACTIVITÉ HYBRIDE	AH
Jouets provenant de boutiques en ligne hors UE Jouets électriques Transats et balancelles pour bébés E-cigarettes et liquides Équipement de protection individuelle	Produits dangereux contrefaits	Surveillance du marché en ligne Évaluation et gestion des risques Préparation et gestion des crises

Figure 6 - Échéancier des activités du projet CASP 2021



1.2 ASM participantes

Au total, 38 autorités de 19 États membres différents de l'UE/EEE ont participé au projet CASP 2021.

PAYS	ASM/AUTORITÉ DOUANIÈRE									
Allemagne	Gouvernement du district de Düsseldorf					x				
	Gouvernement de Haute-Bavière – Inspection du commerce					x			x	
	Conseil régional de Tübingen. Département 11 // Surveillance du marché							x		
	Gouvernement du district de Münster							x		
	Supervision commerciale du Land de Brême							x	x	
	Gouvernement de Moyenne-Franconie – Inspection du commerce									x
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs		x							
	Agence autrichienne pour la santé et la sécurité alimentaire			x			x			
	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/2 – Sécurité des produits									
Belgique	Autorité douanière Autriche						x			
	Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement – Inspection fédérale de l'environnement	x			x			x		
	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	x		x	x	x		x	x	x
	Service public fédéral Économie Direction générale de l'Inspection économique Unité anti-contrefaçon						x			
	Service public fédéral Finances – Autorité douanière						x			
Bulgarie	Agence nationale de surveillance métrologique et technique							x	x	
	Commission pour la protection des consommateurs			x	x					
Chypre	Service de protection des consommateurs		x	x						
	Département de l'inspection du travail					x				x
Croatie	Inspection d'État		x	x	x	x				
Danemark	Autorité danoise des technologies de sécurité			x						
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques		x			x	x			x
	Autorité nationale de surveillance de la protection sociale et de la santé				x					
France	Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes		x	x				x		
	Direction générale des douanes et droits indirects		x	x						
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs	x	x	x			x	x	x	x
Islande	Autorité du logement et de la construction		x	x	x	x	x	x	x	x
	Revenu et douanes d'Islande – Skatturinn						x			
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs						x	x		x
	Service des recettes de l'État de Lettonie – Conseil des douanes						x			
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs				x	x	x	x	x	
	Les douanes de la République de Lituanie						x			
Luxembourg	Département de la surveillance du marché	x	x							x
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation	x	x	x				x	x	x
Norvège	Direction norvégienne de la protection civile		x			x		x		
Portugal	Direction générale de la consommation			x						
Suède	Agence suédoise des produits chimiques	x	x							
	Office national suédois de la sécurité électrique		x		x		x			
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce	x		x		x		x	x	
	Ministère de l'Industrie et du Commerce							x	x	x

2. Activités spécifiques à un produit

2.1 Jouets provenant de boutiques en ligne hors UE



L'activité était axée sur les jouets en plastique et les jouets comportant des pièces en plastique pour les enfants de plus et de moins de 36 mois. Les échantillons de jouets ont été prélevés exclusivement en ligne auprès de vendeurs en ligne hors UE.

Critères de test

Une sélection de clauses des deux normes suivantes et les exigences énoncées dans le règlement REACH, ont été incluses dans le plan de test :

- Norme européenne (EN) 71-1:2014+A1:2018 Sécurité des jouets – Partie 1 : Propriétés mécaniques et physiques ;
- EN 71-3:2019 Sécurité des jouets – Partie 3 : Migration de certains éléments ;
- Règlement (CE) 1907/2006 – REACH (pour le cadmium, les phtalates et les hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Résultats des tests

Au total, 99 échantillons ont été initialement achetés par les ASM. Sept échantillons ne relevaient toutefois pas du champ d'application de l'activité, car ils ont été classés dans la catégorie des sièges flottants². Les résultats des tests de ces échantillons ne sont pas présentés dans cette section.

Seuls 15 des 92 jouets (16 %) testés par le laboratoire répondaient aux exigences des normes incluses dans le plan de test. Les 77 échantillons (84 %) restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

Un plus grand nombre d'échantillons ne répondait pas aux exigences (84 %) des tests mécaniques que celles des tests chimiques (21 %). Le principal problème chimique identifié était lié aux phtalates. Au total, 20 % des échantillons (18) ne répondaient pas aux exigences relatives aux phtalates.

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que tous les échantillons (sauf un) ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions. Au total, 61 % des échantillons ne portaient pas de marquage CE ou le marquage CE était incorrect.

Mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des AR et ont décidé des mesures correctives à prendre, comme illustré dans les images ci-dessous.

Figure 7 - Résultats globaux des tests (N=92)

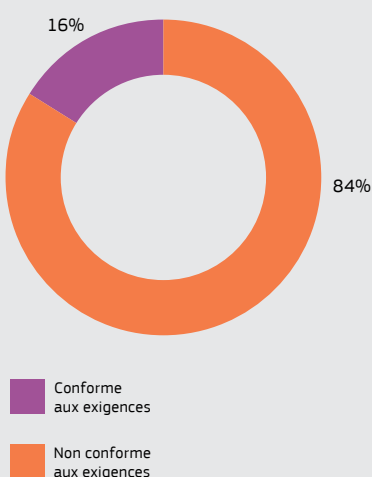
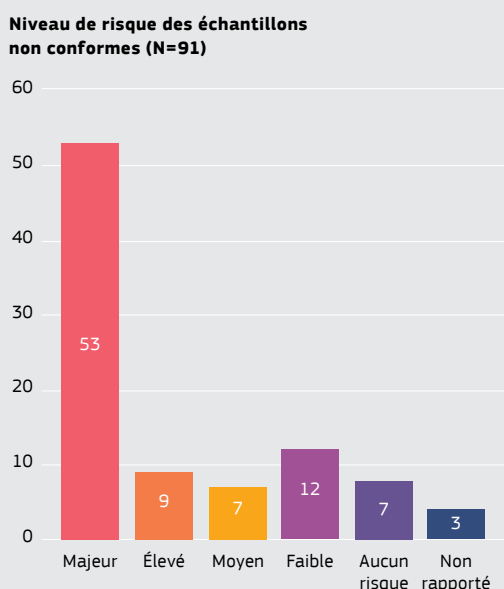
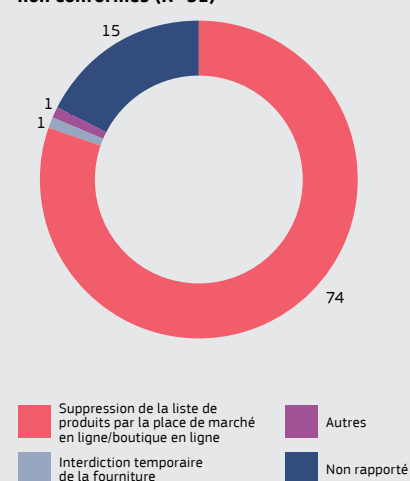


Figure 8 - Résultats de l'AR et mesures prises pour les échantillons testés dans le cadre de cette ASP



Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=91)



53 produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate et des notifications pour trois autres produits sont en attente.

² Ces produits ont été commercialisés et conçus de manière à ce qu'il soit facile de les confondre avec des jouets. Toutefois, ces produits, bien qu'étiquetés de manière erronée et donc commercialisés en tant que jouets, relèvent de la définition des sièges flottants indiquée dans le document d'orientation n° 7 de la Commission sur l'application de la directive relative à la sécurité des jouets – Jouets nautiques (DocsRoom – Commission européenne (europa.eu)). Il s'agissait d'« anneaux de bain dotés d'un siège intégré avec deux trous permettant aux jambes d'un enfant de pendre librement dans l'eau ». Ces produits n'étaient donc pas couverts par la directive sur la sécurité des jouets mais par la directive sur la sécurité générale des produits en tant que dispositifs d'apprentissage.

2.2 Jouets électriques



L'activité s'est concentrée sur les jouets dont au moins une fonction dépend de l'électricité et, plus particulièrement, sur les quatre catégories de produits suivantes : jouets électriques avec piles boutons/ autres piles, jouets électriques à enfourcher, jouets électriques avec laser/autres lumières, jouets télécommandés.

Critères de test

Les éléments suivants ont été inclus dans le plan de test :

- une sélection de clauses de la norme EN 62115:2005+A12:2015 – Jouets électriques ;
- clause 5,1 sur les petits éléments de la norme EN 71-1:2014+A1:2018 – Sécurité des jouets – Propriétés mécaniques et physiques ;
- la directive sur la limitation des substances dangereuses (2011/65/UE) (RoHS2) pour la teneur en plomb et en cadmium ;
- le règlement (CE) 1907/2006 – REACH (pour la teneur en phtalates des plastiques souples).

Résultats des tests

Au total, 97 des 130 échantillons (75 %) testés par le laboratoire répondaient aux exigences définies dans le plan de test final, comme le montre le graphique ci-dessous. Les 33 échantillons (25 %) restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

43 % des échantillons testés conformément à la directive RoHS2 ne répondaient pas aux exigences pertinentes.

La présence excessive de substances dangereuses de plomb et de cadmium pose un risque environnemental lorsque le jouet électrique est recyclé.

En ce qui concerne les tests de sécurité électrique et mécanique, le nombre de défaillances était limité, même si certains dangers ont été identifiés en ce qui concerne la facilité d'accès aux piles bouton, les lampes à diodes électroluminescentes (LED) et les jouets pouvant être utilisés par l'enfant lorsqu'ils sont branchés sur secteur.

La catégorie de produits des jouets télécommandés présentait le plus grand nombre d'échantillons qui ne répondaient pas à au moins une des exigences pertinentes (36 %), suivie des jouets électriques avec piles boutons/autres piles (33 %).

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 52 % des échantillons ne répondaient pas à au moins une des exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions.

Mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre, comme illustré dans les images ci-dessous.

Figure 9 Résultats globaux des tests (N=130)

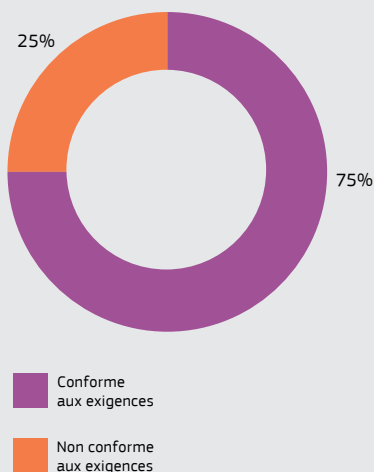
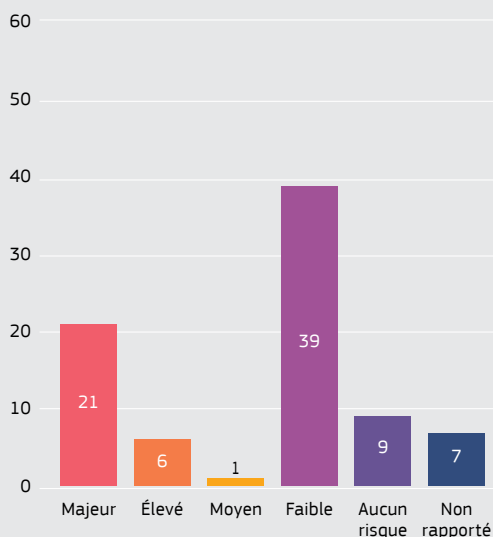
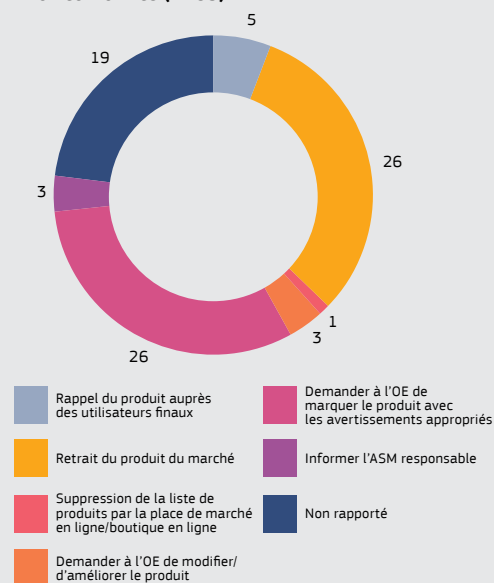


Figure 10 - Résultats de l'AR et mesures prises pour les échantillons testés dans le cadre de cette ASP

Niveau de risque des échantillons non conformes (N=83)



Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=83)



Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, 22 produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate et une notification pour un autre produit est en attente.



2.3 Transats et balancelles pour bébés

L'activité s'est concentrée sur deux catégories de produits : les transats et les balancelles pour bébés.

Critères de test

Des clauses des deux normes européennes (EN) suivantes ont été incluses dans les plans de test :

- EN 12790:2009 – Articles de puériculture – Transats ;
- EN 16232:2013+A1:2018 – Articles de puériculture – Balancelles suspendues pour enfant.

Des tests chimiques et mécaniques ont été effectués par le laboratoire.

Résultats des tests

Au total, 54 des 105 échantillons (51 %) testés par le laboratoire répondaient aux exigences définies dans les plans de test finaux, comme le montre le graphique ci-dessous. Les 51 échantillons (49 %) restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

Les tests mécaniques ont révélé un nombre considérablement plus élevé de défaillances (48 %) que les tests chimiques (2 %). La catégorie de produits des balancelles pour bébés présentait un taux de défaillance beaucoup plus élevé (68 %) que les transats (38 %).

En ce qui concerne les transats, le taux de défaillance le plus élevé (16 %) était lié à la clause 5.10 sur l'angle et à la hauteur du siège, qui posait un risque de lésion de la colonne vertébrale, suivie de la clause 5.16 sur le glissement (10 %), qui posait le risque d'une chute du transat et de blessure causée au nourrisson.

En ce qui concerne les balancelles pour bébés, le taux de défaillance le plus élevé (49 %) était lié à la clause 8.4 sur les risques résultant de la chute d'un enfant, suivie de la clause 8.4.1 sur les angles (46 %) et de la clause 8.4.2 sur les systèmes de retenue (8 %). L'inquiétude est qu'un enfant puisse glisser hors de la balancelle pour bébés et se blesser (ecchymoses et/ou fractures). Deux balancelles pour bébés ne répondaient pas aux exigences des tests chimiques.

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 49 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions.

Mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des AR et ont décidé des mesures correctives à prendre, comme illustré dans les images ci-dessous.

Figure 11
Résultats globaux des tests (N=105)

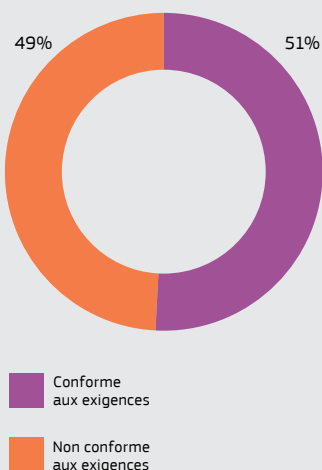
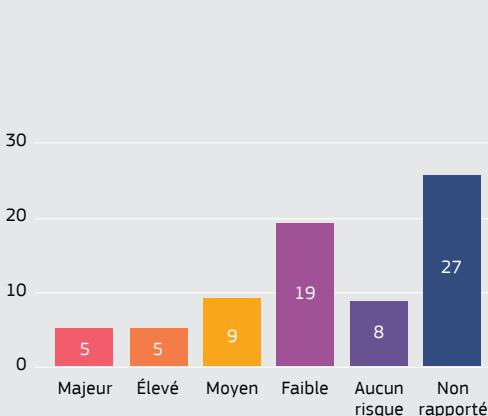
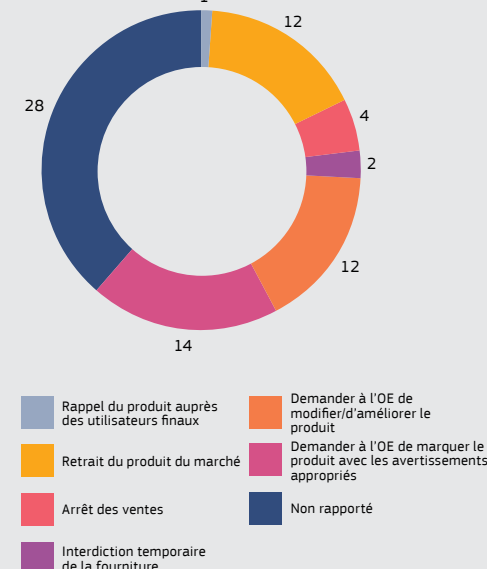


Figure 12 - Résultats de l'AR et mesures prises pour les échantillons testés dans le cadre de cette ASP

Niveau de risque des échantillons non conformes (N=73)



Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=73)



Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, neuf produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour cinq autres produits sont en attente.

2.4 E-cigarettes et liquides



L'activité s'est concentrée sur les e-cigarettes (e-cigarettes à usage unique, e-cigarettes rechargeables de différentes tailles) et les e-liquides avec et sans nicotine.

Critères de test

Le plan de test pour cette activité se fondait sur les exigences des normes ISO 20714:2019, CEN/TS 17287:2019 et ISO 13127:2012, ainsi que sur les critères établis lors de tests supplémentaires. Le plan comprenait des évaluations visant à vérifier les éléments suivants :

- la composition chimique de l'e-liquide, y compris sa teneur en nicotine ;
- le fonctionnement et la sécurité fonctionnelle des e-cigarettes ;
- la sécurité enfants et la résistance aux fuites (notamment lors du remplissage) des e-cigarettes ;
- les composants des aérosols utilisés.

Résultats des tests

Au total, 137 des 169 échantillons (81 %) testés par le laboratoire répondaient à toutes les exigences définies dans le plan de test final, comme le montre le graphique ci-dessous. Les 32 échantillons (19 %) restants ne répondaient pas à au moins une des exigences. Un nombre beaucoup plus élevé d'échantillons d'e-cigarettes ne répondait pas aux exigences pertinentes (60 %) par rapport aux e-liquides (8 %).

Les principaux problèmes rencontrés par les e-cigarettes étaient liés à leur système d'emballage refermable à l'épreuve des enfants, à leur résistance à la rupture et à leur système de protection contre les fuites des réservoirs de liquide. Plusieurs produits ne répondaient pas aux différentes exigences concernant le confinement de l'e-liquide.

S'agissant des e-liquides, la majorité des 132 échantillons testés qui ne répondaient pas aux exigences (7 sur 10) rencontrait des problèmes liés à la présence de diacétyle, un additif alimentaire utilisé pour donner un goût de beurre. Deux échantillons d'e-liquide qui ne répondaient pas aux exigences connaissaient des problèmes liés à la présence d'aldéhydes, des composés généralement considérés comme toxiques et qui pourraient porter atteinte aux utilisateurs.

Les avertissements, marquages ou instructions de plus de la moitié des produits (54 %) évalués étaient soit incorrects, soit absents.

Mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre, comme illustré dans les images ci-dessous.

Figure 13
Résultats globaux des tests (N=169)

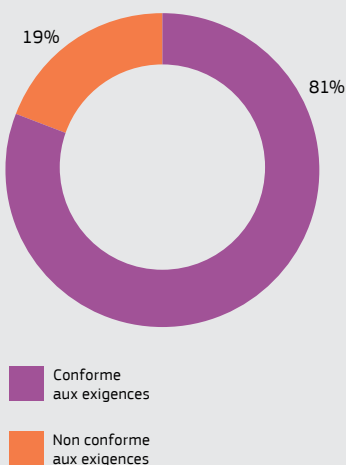
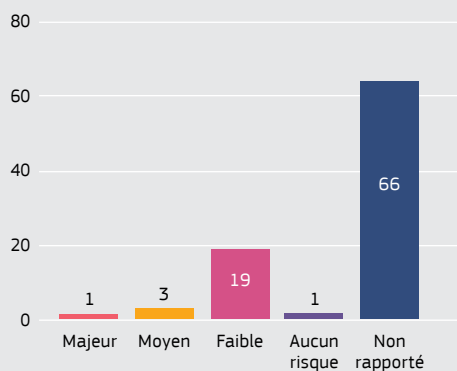
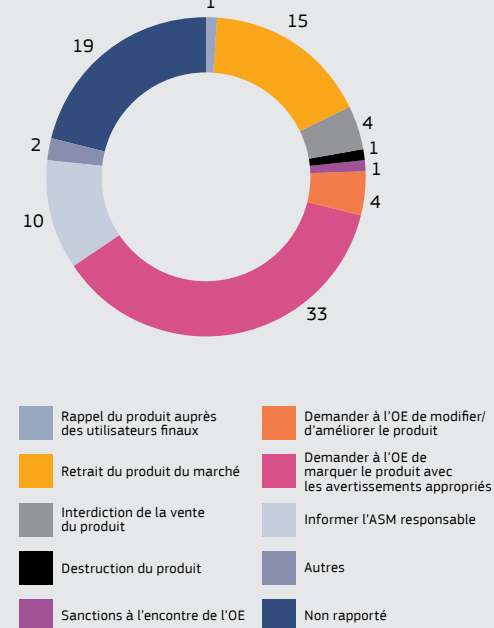


Figure 14 - Résultats de l'AR et mesures prises pour les échantillons testés dans le cadre de cette ASP

Niveau de risque des échantillons non conformes (N=90)



Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=90)



Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, 12 produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate.



2.5 Équipement de protection individuelle

L'activité s'est concentrée sur quatre catégories de produits :

1. casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes (pour adultes et enfants);
2. casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives dans des environnements qui se sont avérés présenter des risques de blessures à la tête, ainsi qu'un risque d'étranglement;
3. accessoires de visualisation pour un usage non professionnel avec et sans lumières LED;
4. vêtements de visibilité à usage non professionnel.

Critères de test

Des clauses des deux normes européennes (EN) suivantes ont été incluses dans les plans de test :

- EN 2012+EN1078:2021 – Casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes et tests latéraux/de rotation ;
- EN 1080:2013 – Casques de protection contre les chocs pour les jeunes enfants et tests latéraux/de rotation ;
- EN 13356:2001 – Accessoires de visualisation pour un usage non professionnel – Méthodes d'essai et exigences et tests LED (luminance et couleur de la lumière LED) ;
- EN1150:1999 – Vêtements de visibilité à usage non professionnel.

Résultats des tests

Au total, 91 des 131 échantillons (69 %) testés par le laboratoire répondaient aux exigences définies dans le plan de test final, comme le montre le graphique ci-dessous. Les 40 échantillons (31 %) restants ne répondaient pas à au moins une des exigences.

La catégorie de produits qui compte le plus grand nombre d'échantillons qui ne répondaient pas à au moins une des exigences était celle des vêtements de visibilité (61 %), suivie des accessoires de visualisation (32 %) et des casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes (23 %). Les deux échantillons de casques destinés à être utilisés par de jeunes enfants s'adonnant à des activités récréatives dans des environnements qui se sont avérés présenter des risques de blessures à la tête ainsi qu'un risque d'étranglement répondaient à toutes les exigences pertinentes de la norme. Tous les 14 accessoires de visualisation avec lumières LED testés répondaient aux exigences pertinentes.

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 85 % des échantillons ne répondaient pas aux exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions.

Mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre, comme illustré dans les images ci-dessous.

Figure 15
Résultats globaux des tests (N=131)

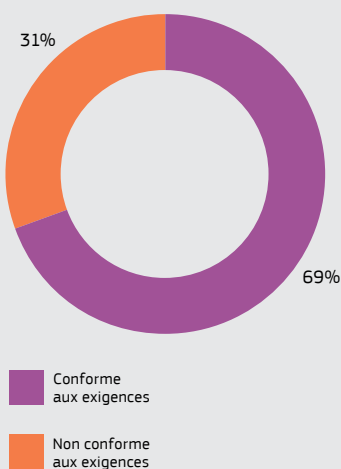
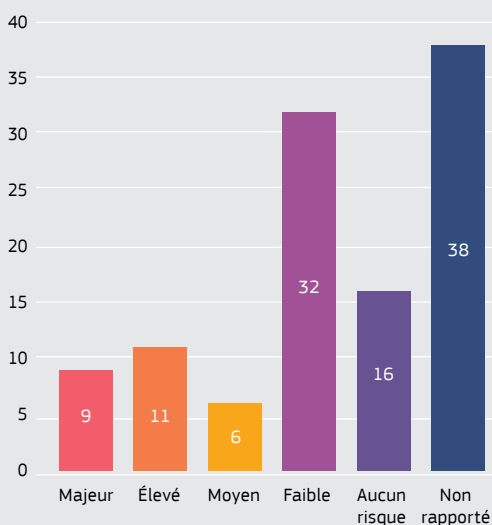
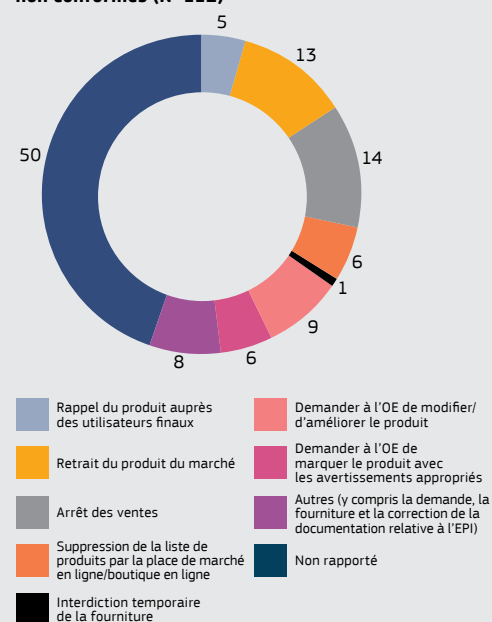


Figure 16 - Résultats de l'AR et mesures prises pour les échantillons testés dans le cadre de cette ASP

Niveau de risque des échantillons non conformes (N=112)



Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=112)



Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, trois produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour cinq autres produits sont en attente.

3. Activité hybride

3.1 Test de produits dangereux contrefaits

Champ d'application du produit

L'activité visait à échantillonner et à tester une sélection de produits contrefaits confirmés qui posent d'éventuels problèmes de sécurité. La catégorie de produits à tester a été convenue au début de l'activité en tenant compte des différentes préoccupations des participants. L'un des objectifs de cette activité était d'échantillonner des **casques contrefaits pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes** afin de pouvoir comparer les résultats des tests avec les résultats de l'activité axée sur les casques authentiques pour le cyclisme, la planche à roulettes et les patins à roulettes (CASP 2021 – PSA5) qui était menée en même temps.

Critères de test

Les casques contrefaits pour cyclistes et utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes ont été testés conformément à la **norme EN 2012+EN1078:2021** (capacité d'absorption des chocs, résistance, efficacité, tests latéraux/de rotation).

Les tests des contrefaçons échantillonnées ont été effectués selon les mêmes critères, dans le même laboratoire qui avait été sélectionné pour tester les casques collectés dans le cadre de la PSA5.

Résultats des tests

Malgré la taille modeste de l'échantillon, les résultats des tests montrent un **taux d'échec de 100 %**. Aucun casque contrefait ne respectait les dispositions de sécurité importantes de la norme EN 2012+A1:2021, violant souvent plusieurs clauses de performance de sécurité. L'expert technique et les ASM ont conclu que les casques contrefaits présentent un risque réel pour la sécurité des consommateurs dans les situations de trafic à haut risque.

Mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre, comme illustré dans les images ci-dessous.

Figure 17
Résultats globaux des tests (N=5)

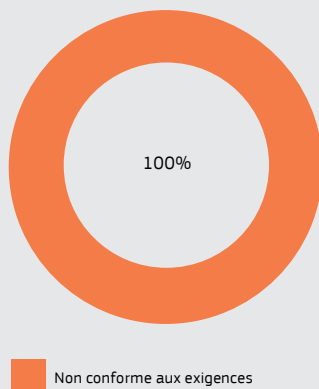
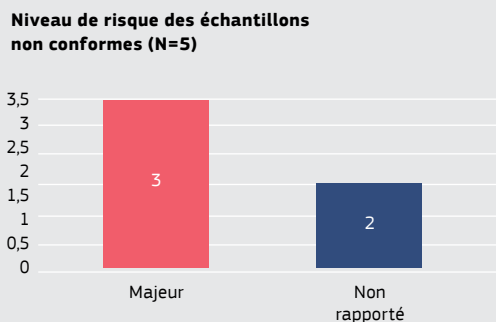
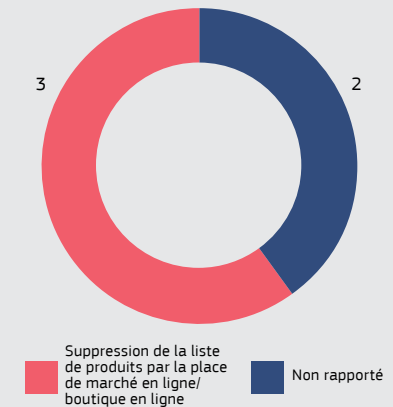


Figure 18 - Résultats de l'AR et mesures prises pour les échantillons testés dans le cadre de cette activité



Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=5)



Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, un produit a fait l'objet de notifications Safety Gate.

3.2 Aspects horizontaux des produits dangereux contrefaits

Dans le cadre de cette activité, les ASM ont identifié les principaux **défis auxquels** elles sont confrontées en ce qui concerne les produits dangereux suspectés de contrefaçon et ont élaboré **des approches pour les relever**. Ces défis comprennent notamment l'identification des produits contrefaits, la sélection du produit adéquat, l'établissement de partenariats et les visites mystères.

En outre, comme c'était la première fois qu'un projet CASP menait une activité européenne commune sur la sécurité des produits reconnus comme contrefaits, de nombreux enseignements ont été tirés, qui ont été intégrés dans un **processus optimal pour une action européenne commune sur les produits dangereux contrefaits**. Les réalisations de l'activité comprennent une cartographie du processus, la définition des principales étapes du processus, des rôles et des responsabilités, et la dispense de conseils aux ASM qui souhaitent mener des actions conjointes à l'avenir.

Figure 19 - Aperçu des défis auxquels sont confrontés les ASM en ce qui concerne les produits dangereux suspectés de contrefaçon



**IDENTIFICATION
DES PRODUITS CONTREFAITS**



**SÉLECTION DU PRODUIT
ADÉQUAT**



**ÉTABLISSEMENT
DE PARTENARIATS**



**VISITES
MYSTÈRES**



4. Activités horizontales



4.1 Surveillance du marché en ligne

L'objectif de l'activité était d'intégrer la surveillance du marché en ligne dans le travail quotidien des ASM et de fournir des orientations et des outils permettant d'assurer un suivi efficace et, partant, de protéger les consommateurs contre les produits dangereux vendus en ligne.

Contexte

L'essor du commerce électronique ces dernières années et la pandémie de COVID-19, qui a accéléré ce phénomène, ont entraîné une augmentation significative des ventes en ligne de produits illicites. Cette situation pose des risques pour la sécurité des consommateurs et crée de nouveaux défis pour les ASM. Les autorités doivent adapter leurs stratégies traditionnelles de surveillance du marché à l'ère numérique afin de garantir une protection continue des consommateurs. L'objectif de l'activité était de mettre en place une approche commune, afin de parvenir à un meilleur alignement et à une plus grande cohérence au niveau européen.

Objectifs

Poursuivant le travail déjà entrepris dans le cadre des activités SML précédentes, les deux principaux piliers en 2021 étaient l'amélioration des opérations de SML des ASM et l'apprentissage de l'utilisation du nouvel outil d'exploration Web e-surveillance de la Commission européenne. Les principaux objectifs étaient les suivants :

- promouvoir l'utilisation de l'outil e-surveillance de la Commission européenne;

- créer un guide étape par étape sur la façon d'effectuer la SML;
- améliorer la collaboration transfrontalière entre les ASM de l'UE et des pays tiers;
- s'attaquer au phénomène de l'envoi direct de l'usine au détaillant (« drop-shipping ») et aux défis qui y sont associés.

Processus

L'AH sur la SML a fourni une plate-forme permettant aux ASM de se concentrer sur la surveillance du marché en ligne. Après avoir procédé au classement des défis lors de la réunion de lancement, il a été décidé de se concentrer sur les trois principaux aspects jugés les plus importants afin d'améliorer l'efficacité des opérations de SML (comment effectuer la SML, collaboration transfrontalière et « drop-shipping »). Grâce à l'utilisation de la plateforme Wiki, à la collecte de commentaires et à des exercices de réflexion pendant les réunions, les ASM ont élaboré conjointement des outils et des stratégies pour relever les défis identifiés.

Réalisations

L'AH sur la SML du CASP 2021 a produit trois principales réalisations.

DOCUMENT D'ORIENTATION	ATELIER SUR L'OUTIL DE RECHERCHE SUR LE WEB D'E-SURVEILLANCE	PROCESSUS DE HAUT NIVEAU POUR LA COLLECTE DE BOUTIQUES EN LIGNE
<p>Il est divisé en trois parties (comment effectuer la surveillance du marché en ligne, l'envoi direct de l'usine au détaillant et la collaboration transfrontalière) et contient des outils et des lignes directrices développés conjointement par les ASM participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une cartographie des processus de haut niveau sur la façon d'effectuer les inspections en ligne ; • un kit « drop-shipping » des ASM, qui prodigue des conseils sur la façon de traiter avec les vendeurs qui utilisent le modèle d'envoi direct de l'usine au détaillant ; • un mécanisme de coopération et de communication pour surmonter les limites des pouvoirs d'exécution individuels imposés par les frontières nationales. 	<p>Les ASM ont participé à un atelier sur le nouvel outil d'e-surveillance de la Commission européenne et ont été formées à l'utiliser de manière efficace afin d'identifier les produits dangereux vendus en ligne.</p>	<p>Un processus a été développé pour garantir que les boutiques en ligne les plus pertinentes de chaque État membre sont répertoriées et incluses dans l'outil d'e-surveillance de la Commission européenne.</p>



4.2 Évaluation et gestion des risques

L'AH sur l'EGR du CASP 2021 visait à harmoniser et à renforcer davantage la cohérence de l'évaluation des risques et de la gestion des risques que présentent les produits de consommation non alimentaires dans les ASM de l'UE/EEE par l'échange de points de vue et de meilleures pratiques.

Contexte

En vertu de la directive sur la sécurité générale des produits (2001/95/CE), un produit doit être sûr lorsqu'il est utilisé dans des conditions raisonnablement prévisibles pendant toute sa durée de vie. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'évaluer si un produit présente un risque, l'évaluation doit se fonder sur les principes harmonisés et reproductibles de l'évaluation des risques définis dans la décision (UE) 2019/417 (lignes directrices RAPEX). Afin de protéger la santé et la sécurité des consommateurs, les ASM prennent des mesures correctives de gestion des risques sur la base des résultats des tests et de l'évaluation des risques. Une évaluation rigoureuse des risques est essentielle pour prendre les mesures correctives les plus appropriées et les plus efficaces en vue d'atténuer le risque de blessure et de protéger les consommateurs.

Objectifs

S'appuyant sur les activités CASP précédentes, l'AH EGR a cherché à harmoniser l'évaluation des risques et la gestion des risques des produits de consommation non alimentaires. Les objectifs spécifiques de cette activité étaient les suivants :

- cartographier les risques et les domaines difficiles à évaluer et à gérer pour les ASM ;

- partager des stratégies et des outils pour relever ces défis grâce à une série d'ateliers de résolution de cas ;
- préparer des documents d'orientation sur l'ER et la gestion des risques qui dispensent des conseils sur l'identification des scénarios de blessures, l'estimation des facteurs de risque et la prise de mesures correctives appropriées.

Processus

L'AH sur l'EGR a constitué un forum important pour les ASM participantes, qui ont pu discuter des défis et échanger leurs connaissances en matière d'EGR. Les ASM, en collaboration avec l'expert, ont résolu une série d'études de cas sur l'évaluation des risques et la gestion des risques qui ont été choisies pour illustrer les groupes de danger difficiles que les ASM avaient identifiés lors de la réunion de lancement. Sur la base des commentaires des ASM et des discussions tenues au cours des ateliers de résolution de cas, des lignes directrices ont été rédigées afin de mettre des outils et des stratégies à la disposition des ASM qui leur permettront de relever les défis communs liés à l'évaluation des risques et la gestion des risques des produits dangereux.

Réalisations

Afin de mieux guider les ASM et d'accroître la cohérence des évaluations des risques et des actions de gestion des risques, l'AH EGR a été organisée autour de trois principales réalisations :

ATELIERS DE RÉOLUTION DE CAS	DOCUMENT D'ORIENTATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES	DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LA GESTION DES RISQUES
Au cours de deux ateliers de résolution de cas, les ASM ont discuté à la fois de l'ER et des défis liés à la gestion des risques sur la base d'une sélection d'études de cas.	Un document d'orientation sur les défis communs de l'ER et les outils et stratégies permettant de les relever a été élaboré afin de fournir des conseils aux ASM sur la façon de développer des scénarios de blessures, d'estimer les probabilités et de déterminer le résultat des risques.	Un deuxième document d'orientation sur la gestion des risques a été préparé, fournissant aux ASM des outils et des stratégies pour relever les défis de la gestion des risques et adopter des mesures correctives.



4.3 Préparation et gestion des crises

L'AH « Préparation et gestion des crises » du CASP 2021 s'est concentrée sur l'identification des principaux éléments que les ASM devraient prendre en compte pour assurer la sécurité du marché unique de l'UE dans des situations exceptionnelles et de crise.

Contexte

Compte tenu des défis auxquels les ASM ont été confrontées pendant la pandémie de COVID-19, la préparation aux crises, ainsi que la réponse et la gestion rapides des situations exceptionnelles et de crise ont été considérées comme des éléments clés pour assurer la sécurité du marché unique de l'UE. La mise en place d'un plan de crise (qui comprend une stratégie de communication et un plan de continuité des activités) a été identifiée comme essentielle pour mieux se préparer et gérer une crise. Cependant, celui-ci doit être adapté à chaque organisation. L'objectif de l'activité était donc d'élaborer une approche qui puisse être personnalisée par chaque ASM en fonction de ses besoins et de ses valeurs spécifiques.

Objectifs

Les objectifs de cette activité étaient les suivants :

- partager les approches et les meilleures pratiques adoptées par les ASM pendant la pandémie de COVID-19 ;
- échanger des points de vue et des expériences sur la manière de relever les défis posés par les situations de crise ;
- élaborer une stratégie commune sur la façon de se préparer et de gérer avec succès les futures situations de crise.

Processus

L'AH « Préparation et de gestion des crises » a constitué un forum important pour les ASM participantes, qui ont pu discuter des défis et échanger leurs connaissances. Chaque ASM a d'abord été interrogée par l'expert technique et l'équipe du projet afin de recueillir des informations sur l'expérience qu'elles ont acquise dans le cadre de la gestion des crises précédentes et sur la manière dont elles se prépareraient aux crises futures. Sur la base des commentaires des ASM et des discussions tenues au cours des réunions d'activité, des lignes directrices ont été rédigées afin de mettre des outils et des stratégies à la disposition des ASM qui leur permettront d'élaborer leurs propres plans de préparation et gestion des crises. En outre, au cours des réunions d'activité, les ASM participantes ont formulé conjointement une liste de recommandations et de meilleures pratiques qui peuvent être utiles à toutes les ASM afin d'assurer une préparation et une gestion efficaces des futures situations de crise.

Réalisations

DOCUMENT D'ORIENTATION	ACTIVITÉS DES ASM LIÉES À LA COVID-19
<p>Ce document illustre l'approche élaborée avec les ASM participantes sur la manière de mieux se préparer à une crise et de la gérer lorsqu'elle survient. Le document d'orientation contient une liste de conseils et de meilleures pratiques que les MSA doivent prendre en compte lors de l'élaboration de leurs propres plans de crise. En outre, il comprend une section dédiée à la manière de gérer une crise paneuropéenne, aux outils dont disposent les ASM pour communiquer et coopérer au niveau de l'UE, et aux recommandations sur la manière d'encore améliorer ce processus. L'approche a été démontrée par le biais d'études de cas réalisées par des ASM qui possédaient déjà une expérience en matière de gestion de crise.</p>	<p>L'objectif de ce document était de résumer les principaux défis auxquels sont confrontées les ASM et leurs approches de préparation et gestion des crises pendant la pandémie de COVID-19. Le rapport comprend les enseignements tirés par les ASM et les meilleures pratiques recueillies.</p>

5. Conclusions

5.1 Principaux résultats

Au total, 38 autorités de 19 États membres de l'UE/EEE ont conjugué leurs efforts de surveillance du marché pour renforcer la sécurité des produits mis sur le marché européen et ont :

- prélevé 627 échantillons de produits appartenant à cinq catégories différentes et collecté cinq casques contrefaits sur leurs marchés respectifs et les ont envoyés dans des laboratoires accrédités situés dans l'UE pour y être testés ;
- analysé les résultats des tests, évalué conjointement les risques révélés par les tests et décidé des mesures correctives à prendre à l'encontre des produits non conformes qui présentaient des risques avérés pour les consommateurs;
- soumis 99 notifications Safety Gate;

- corédigé cinq documents d'orientation et trois rapports traitant des principaux sujets horizontaux de la surveillance du marché.

Les informations recueillies dans le cadre des activités du CASP 2021 sur les tests de produits et les sujets liés à la surveillance du marché sont non seulement précieuses pour les ASM, mais aussi directement pertinentes pour les consommateurs et les opérateurs économiques.

Ce rapport a fourni un aperçu de toutes les activités et des résultats du CASP 2021. Des informations plus détaillées sont fournies dans des rapports d'activité distincts. En outre, une boîte à outils de communication complète a été produite dans toutes les langues de l'UE ainsi qu'en norvégien et en islandais. Tous les documents et rapports sont disponibles sur le site web du CAPS (<https://ec.europa.eu/safety-gate/#/screen/pages/casp>).

5.2 Conclusions générales et enseignements tirés

Activités spécifiques à un produit

L'exercice de définition des priorités effectué avant le lancement du projet a permis d'identifier les catégories de produits qui nécessitent une attention accrue en termes de surveillance du marché sur le marché européen. Au total, 233 des 627 produits testés n'ont pas satisfait à au moins une des exigences définies dans les plans de test. Parmi ceux-ci, 89 produits ont été évalués comme présentant des risques majeurs, 31 un risque élevé, 25 un risque moyen et 123 un risque faible. Les ASM ont pris les mesures nécessaires sur la base de l'évaluation des risques effectuée, et 99 produits au total ont fait l'objet de notifications Safety Gate, les informations pertinentes pouvant ainsi être partagées avec d'autres ASM, les consommateurs et les opérateurs économiques³. Cinq produits contrefaits testés ont été jugés dangereux.

Activités hybrides et horizontales

Les AH ont élaborer avec succès des outils et des lignes directrices spécifiques à l'intention des ASM, fruits d'un échange d'idées, d'expériences et de meilleures pratiques.

- La première activité coordonnée sur les **produits dangereux contrefaits** a été source de nombreux défis et enseignements. Ces défis comprenaient l'identification des produits contrefaits, la sélection du produit adéquat et la définition des possibilités de coopération entre les acteurs concernés, tels que les différentes autorités et titulaires de droits concernés. Parmi les enseignements tirés, citons le fait que les ASM participant à une action européenne coordonnée sur les produits contrefaits potentiellement dangereux doivent être compétentes, depuis la phase d'échantillonnage jusqu'à la soumission des notifications Safety Gate. Les enseignements tirés ont été intégrés dans un processus optimal pour des activités européennes

coordonnées sur les produits dangereux contrefaits, qui fait partie d'un document d'orientation élaboré pour les ASM.

- La **surveillance du marché en ligne** est un élément fondamental des activités de surveillance du marché des ASM et exige une adaptation aux défis qui se présenteront afin de garantir l'efficacité des opérations des ASM et, partant, la sécurité des produits mis sur le marché unique européen. L'AH sur la SML a permis aux ASM d'identifier et discuter de trois défis associés [à savoir comment effectuer la SML, l'envoi direct de l'usine au détaillant (« drop-shipping ») et la collaboration transfrontalière], de mettre en place un ensemble de meilleures pratiques existantes et développer conjointement un ensemble d'outils pour les relever efficacement. En outre, les ASM ont été initiés à l'outil d'exploration Web d'e-surveillance de la Commission européenne et peuvent l'utiliser pour faciliter et automatiser les tâches et améliorer encore davantage leurs opérations globales de SML.
- Une évaluation rigoureuse des risques est essentielle pour prendre les mesures les plus appropriées et les plus efficaces en vue de protéger la santé et la sécurité des consommateurs. L'AH EGR a constitué un forum important pour discuter des défis et des meilleures pratiques liés à **l'évaluation et à la gestion des risques**. Les documents d'orientation comprennent des scénarios de blessure et des probabilités de risque pour un ensemble d'études de cas abordées au cours de l'activité et fournissent des outils et des stratégies pour réaliser des ER et élaborer des actions de gestion des risques appropriées et efficaces. La combinaison d'orientations et d'études de cas réels a permis aux ASM d'appliquer les concepts et outils nouvellement acquis dans la pratique afin de faciliter l'évaluation et la gestion de risques similaires à l'avenir.

³ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 31 mars 2021 (compris). La catégorie « non rapporté » fait référence aux cas pour lesquels des mesures n'ont pas encore été déterminées.

- La pratique consistant à se préparer aux incidents susceptibles d'entraver la continuité des activités et de conduire à une crise est essentielle pour limiter les dommages et les perturbations qui en découlent et rétablir les activités commerciales habituelles d'une organisation le plus rapidement possible. L'un des enseignements tirés de l'activité de **gestion de crise** a été l'importance d'élaborer un plan de crise (qui comprend une stratégie de communication et un plan d'engagement des parties prenantes) pendant la phase de préparation afin d'être en mesure de réagir rapidement à un incident et de gérer efficacement une crise potentielle.

Enseignements généraux tirés

Les enseignements tirés du projet sont résumés ci-dessous :

- **Sélection des laboratoires de test.** La cartographie précoce des laboratoires de test admissibles a permis au contractant de recueillir des premières informations concernant leur accréditation, les frais qu'ils facturent et leurs capacités logistiques en termes de satisfaction aux exigences des campagnes de test du CASP. Les ASM ont pu sélectionner (par vote) les laboratoires de test pour les ASP sur la base des informations collectées et présentées par le contractant.
- **Exercices conjoints d'évaluation des risques.** La réalisation des exercices d'évaluation des risques sur les produits échantillonnés dans le cadre des ASP et de l'activité hybride a constitué des occasions pratiques uniques d'harmoniser les pratiques utilisées par les différentes ASM chargées de mener des activités de surveillance du marché sur des produits qui ne répondaient pas aux exigences de test.
- **La bonne combinaison d'interactions numériques et hors ligne.** En raison de COVID-19, le CASP 2021 a dû être entièrement organisé au format numérique. À l'aide d'outils numériques tels que Wiki, Zoom, Mural et Slido, les ASM ont pu élaborer conjointement les documents du projet, interagir régulièrement et prendre des décisions sur différents aspects des activités. Un plus grand nombre de représentants par ASM a pu participer aux réunions de projet et davantage de points de vue ont pu être échangés sur des questions importantes liées à la sécurité des produits. Cependant, il est toujours recommandé d'organiser, dans la mesure du possible, des réunions physiques pour les principaux événements afin de favoriser les discussions et les activités de réseautage entre les participants.



5.3 Recommandations

Pour les consommateurs

Surveillez le Safety Gate. Le site web Safety Gate doit faire l'objet d'une surveillance régulière, car il contient des informations pertinentes sur les produits rappelés et interdits. Tout problème de sécurité identifié doit toujours être signalé à l'autorité compétente.

Avertissements, marquages et instructions. Portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui accompagnent les produits. Lisez attentivement les instructions pour assurer une utilisation sûre du produit. Celles-ci doivent être disponibles dans la langue nationale du pays de vente.

Achetez des produits sur des canaux de vente au détail dignes de confiance. Achetez vos produits auprès de détaillants fiables qui peuvent vous aider à résoudre tout problème ou question de sécurité lié à votre achat. Les consommateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils achètent sur les places de marché en ligne, en particulier si les vendeurs ne sont pas situés dans l'UE. Les associations de consommateurs et les campagnes de test peuvent fournir des avis de produits fiables.

Pour les opérateurs économiques

Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable. Les opérateurs économiques sont responsables de la sécurité des produits qu'ils mettent sur le marché unique européen. Avant de mettre un produit sur le marché, prenez connaissance de toutes les exigences légales applicables. Les normes européennes et internationales fournissent des solutions techniques fiables que les fabricants peuvent suivre lors de la conception et de la production d'un produit pour démontrer leur conformité aux exigences légales obligatoires.

Avertissements, marquages et instructions. Portez une attention particulière aux avertissements, aux marquages et aux instructions qui accompagnent les produits, car ils fournissent des informations essentielles à leur sujet et sur leur sécurité d'utilisation. Ceux-ci doivent être clairs, exhaustifs et disponibles dans la langue nationale du pays de vente. Des informations, telles que le nom et l'adresse du fabricant ou de l'importateur et les coordonnées de la personne de contact dans l'UE, garantissent une identification et un suivi aisés du produit.

Signalez les incidents à l'autorité compétente. Lorsqu'un produit présente un risque pour la sécurité, les opérateurs économiques ont l'obligation légale d'en informer immédiatement l'autorité nationale compétente de l'État membre dans lequel le produit a été commercialisé.

Rappels. Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils recevront des informations sur les éventuelles mesures de rappel. Faites en sorte que les avis de rappel soient clairs et accessibles, et coopérez avec les ASM pour gérer efficacement le rappel. Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

Pour les autorités européennes et nationales

Maintenez les secteurs concernés sous surveillance.

Les résultats des campagnes de tests menées dans toutes les activités de test du projet CASP 2021 ont montré que certains secteurs devraient être maintenus sous surveillance par les ASM. Des tests et des contrôles documentaires réguliers peuvent réduire la quantité de produits dangereux présents sur le marché.

Coopération entre les autorités de surveillance du marché et les douanes. Les autorités de surveillance du marché doivent coopérer étroitement avec les douanes afin d'empêcher l'entrée de produits dangereux dans l'UE.

Investissez-vous dans l'élaboration et l'amélioration des normes. Les ASM et la Commission européenne doivent collaborer avec les comités compétents des organisations européennes de normalisation et avec d'autres parties prenantes associées au travail réglementaire afin de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration des normes. Les résultats des tests réalisés par les différents ASM ou au cours des activités coordonnées peuvent s'avérer utiles pour les travaux de normalisation.

Annex

Report on notifications submitted to Safety Gate as a result of CASP 2021

Introduction

MSAs sampled 627 products from five different product categories and five counterfeit helmets in their respective markets on the basis of a pre-selection by each of the MSAs, in line with the peculiarities of each market and sent them for testing in accredited laboratories located in the EU.

This report provides a visual summary of:

- Products tested;
- Products that did not meet the requirements set in the testing plans;
- Types and levels of risks ;
- Products notified in Safety Gate;
- Products to be notified in Safety Gate.

Product-specific activities

A total of 233 out of the 627 products tested did not meet at least one of the requirements identified in the testing plans. Among those, 89 products were assessed as posing serious risks, 31 high risk, 25 medium risk, and 123 low risk. The MSAs have taken the necessary measures based on the risk assessment performed, and a total of 99 products were subject to Safety Gate notifications so the relevant information could be shared with other MSAs, consumers, and economic operators¹.

Hybrid activity

Five counterfeit products were tested and found dangerous.

Figure 1
Products tested per activity (N=632)

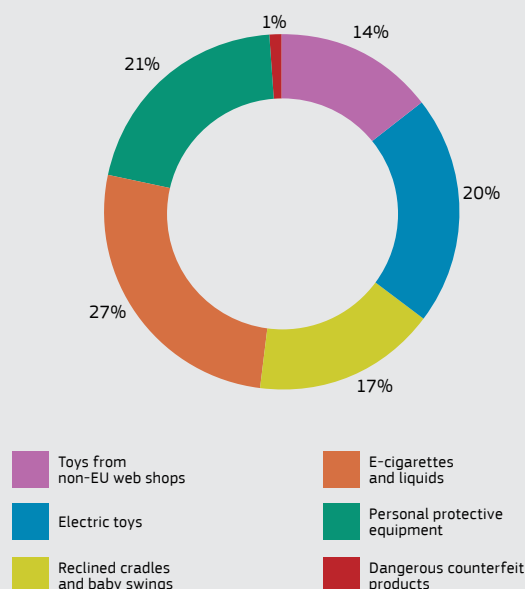
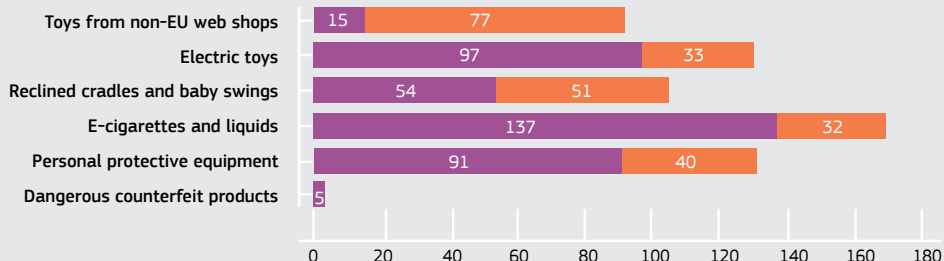


Figure 2 - Overall test results (N=632)

- Met the requirements
- Did not meet the requirements



¹ Reported results are based on the information available on 31 March 2021 (included).

Toys from non-EU web shops

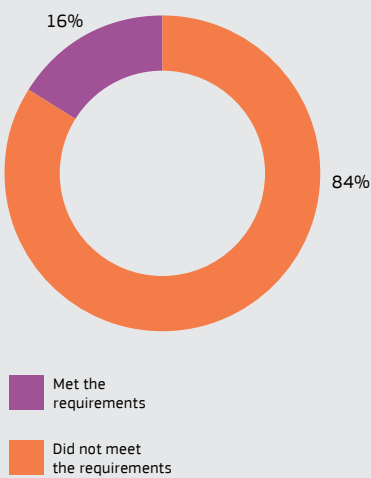


Product scope

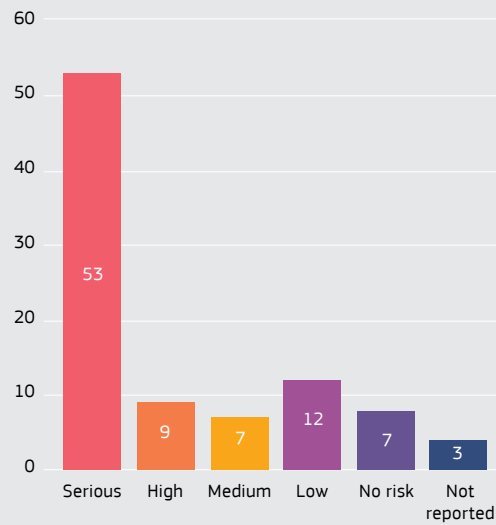
Plastic toys / toys with plastic parts for children under and above 36 months collected online from non-EU web shops.



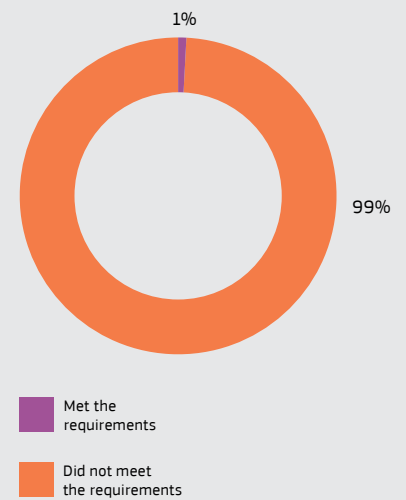
Overall test results (N=92)



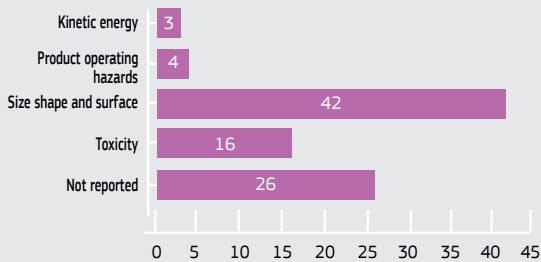
Risk level of the samples that did not meet the requirements (N=91)



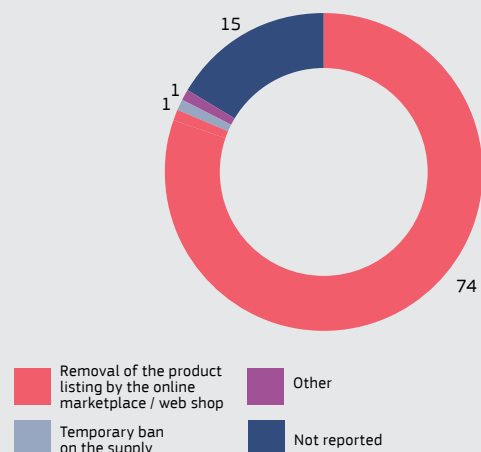
Result of warnings, markings and instructions checks performed by MSAs (N=92)



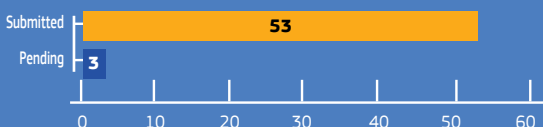
Hazard group of the samples that did not meet the requirements (N=91)



Measures taken for samples that did not meet the requirements (N=91)



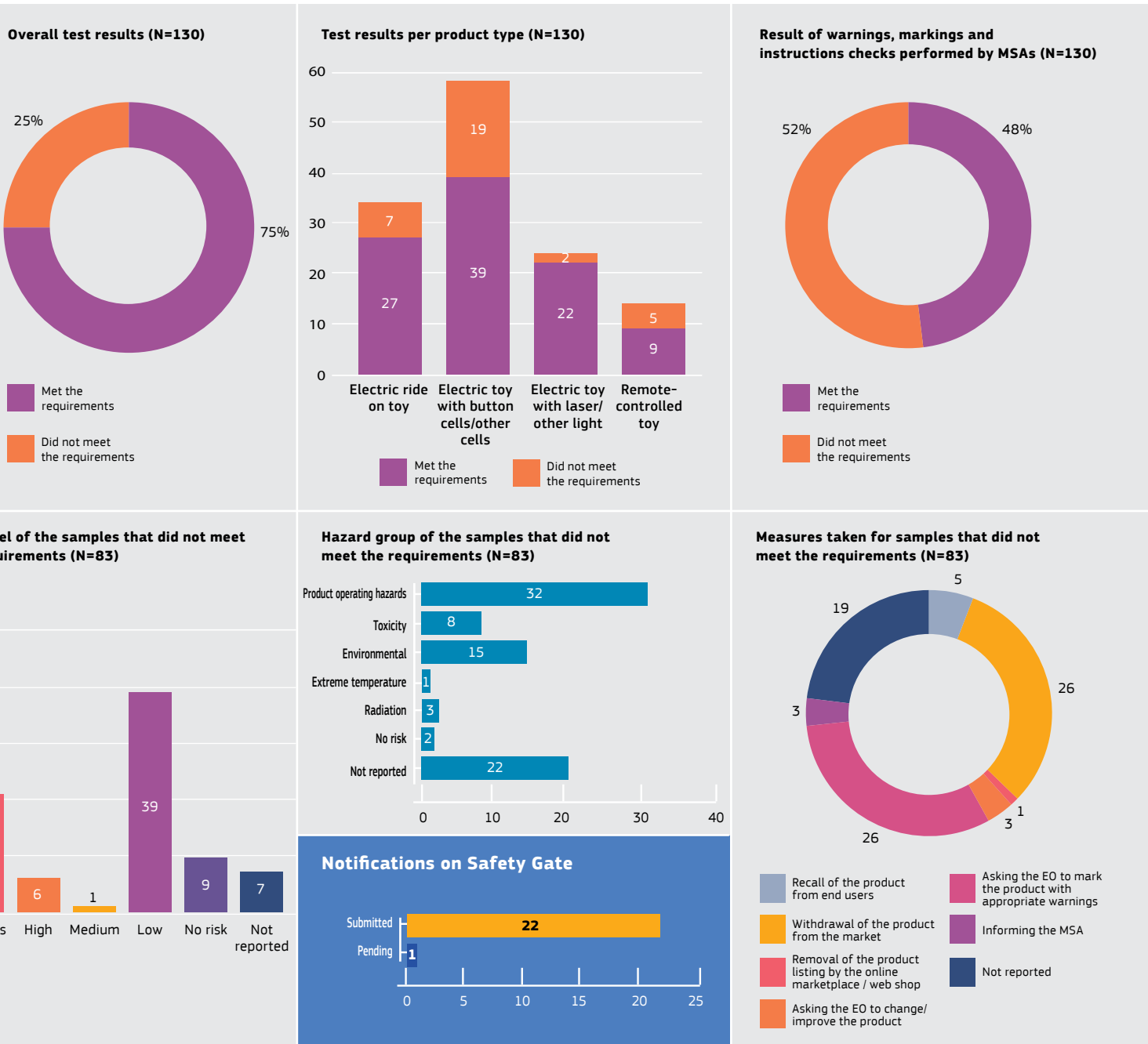
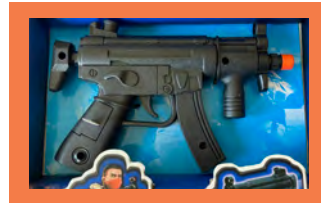
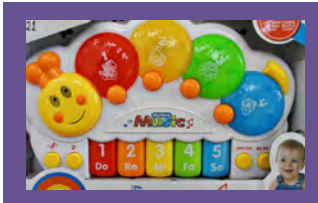
Notifications on Safety Gate



Electric toys

Product scope

1. Electric toys with button cells / other cells
2. Electric ride-on toys
3. Electric toys with lasers / other lights
4. Remote-control toys



Reclined cradles and baby swings



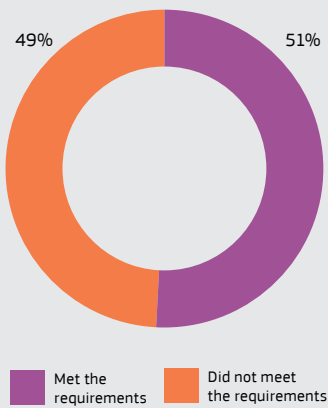
Product scope

Reclined cradles: fixed or folding chairs for infants designed to accommodate a child in a reclined position.

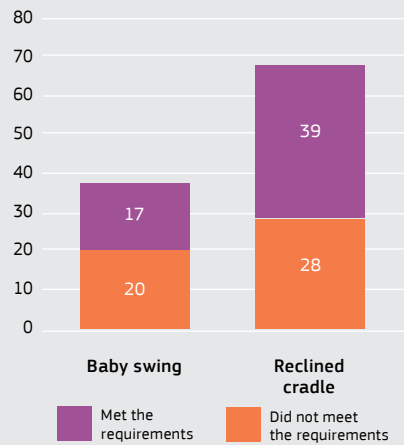
Baby swings: products of similar form to a reclined cradle, with the ability of enhanced the swinging movement of the chair in a reclined position.



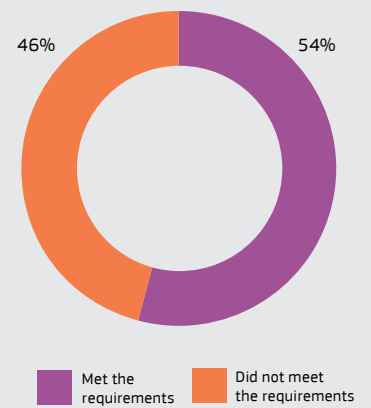
Overall test results (N=105)



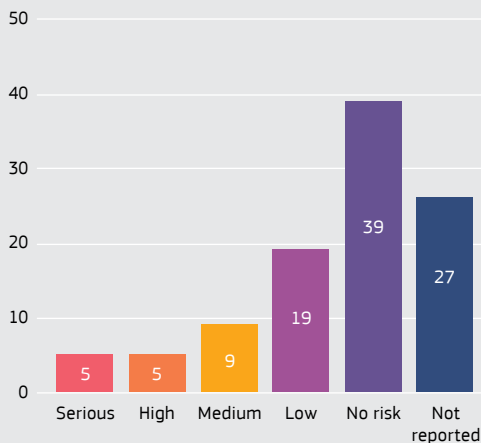
Test results per product type (N=105)



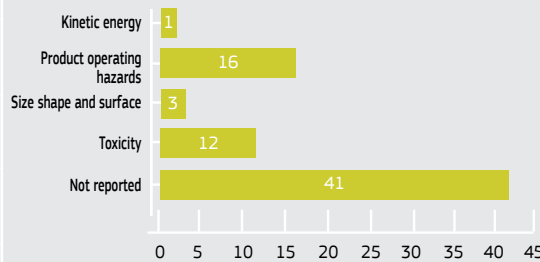
Result of warnings, markings and instructions checks performed by MSAs (N=104²)



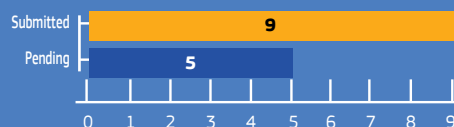
Risk level of the samples that did not meet the requirements (N=73)



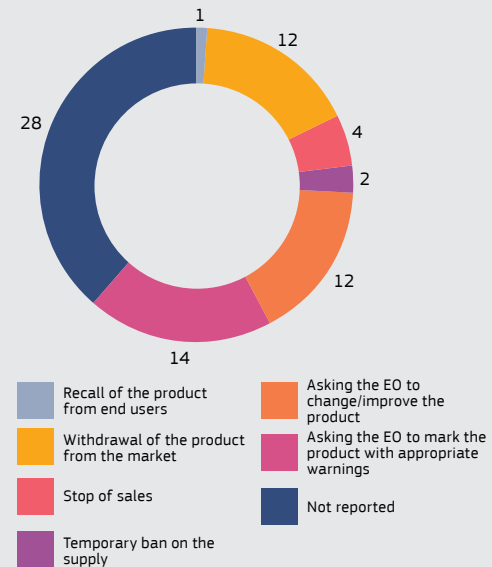
Hazard group of the samples that did not meet the requirements (N=73)



Notifications on Safety Gate



Measures taken for samples that did not meet the requirements (N=73)



27 ² One sample was registered in the codification file as a baby swing, but it was also tested as a reclined cradle.

E-cigarettes and liquids

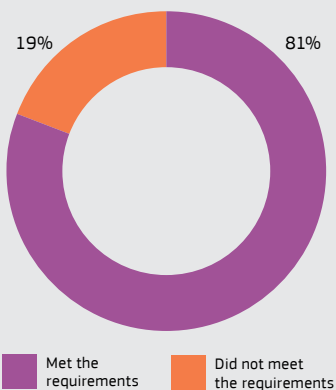
Product scope

E-cigarettes: devices that heat a liquid to create an inhalable aerosol that simulates that of cigarettes. Various types of e-cigarettes were tested: single-use/disposable electronic cigarette, medium-sized e-cigs, pen-style rechargeable e-cigarette, tank-style, large-sized rechargeable e-cigarette, and vape pod systems.

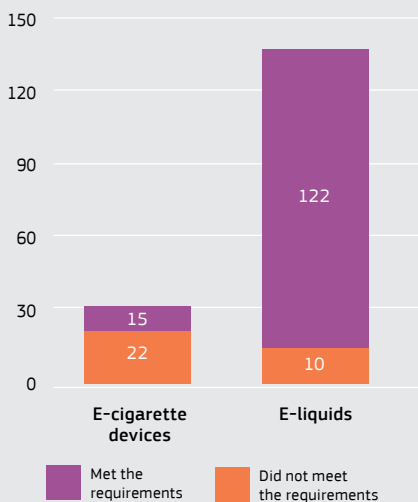
E-cigarette liquids: contain several chemicals like nicotine, propylene glycol, glycerine, artificial flavourings, and others.



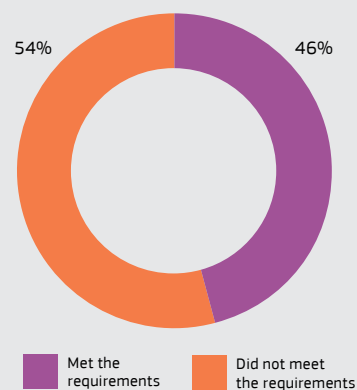
Overall test results (N=169)



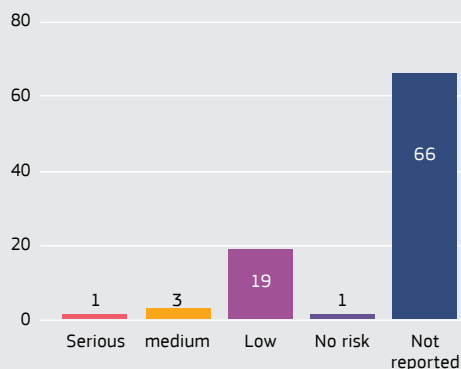
Test results per product type (N=169)



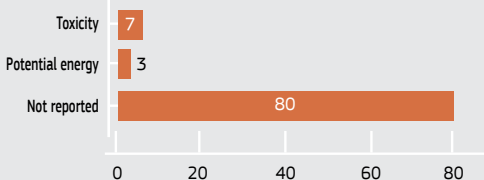
Result of warnings, markings and instructions checks performed by MSAs (N=170³)



Risk level of the samples that did not meet the requirements (N=90)



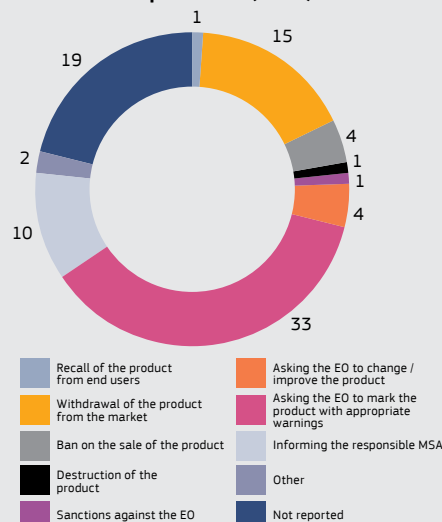
Hazard group of the samples that did not meet the requirements (N=90)



Notifications on Safety Gate



Measures taken for samples that did not meet the requirements (N=90)



³A total of 170 samples was collected by the MSAs and 169 were tested by the laboratory. The laboratory was unable to perform most of the tests on one sample of an e-cigarette device because the pods received were not compatible with the battery of the device.

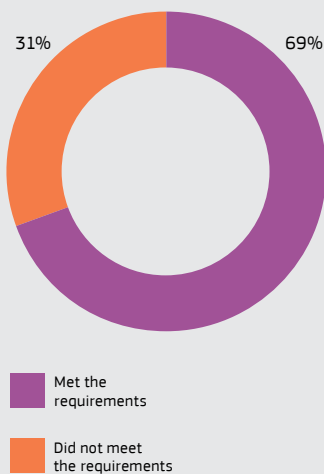
Personal protective equipment

Product scope

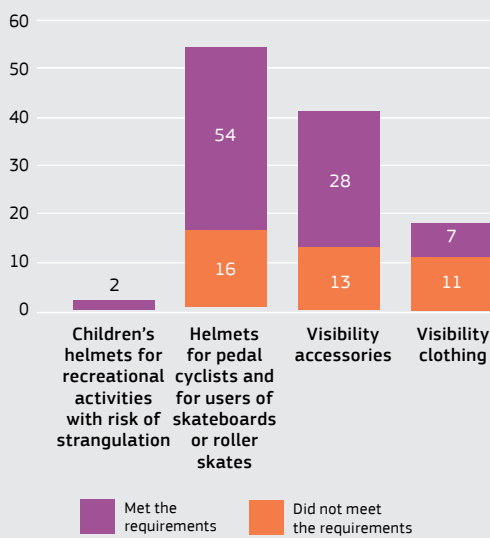
1. Helmets for pedal cyclists and for users of skateboards or roller skates (for both adults and children)
2. Children's helmets for recreational activities in environments which have proven risks of head injuries in combination with risk of strangulation
3. Visibility accessories for non-professional use with and without light-emitting diode (LED) lights
4. Visibility clothing for non-professional use



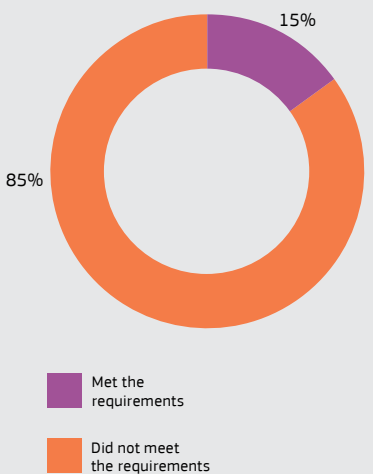
Overall test results (N=131)



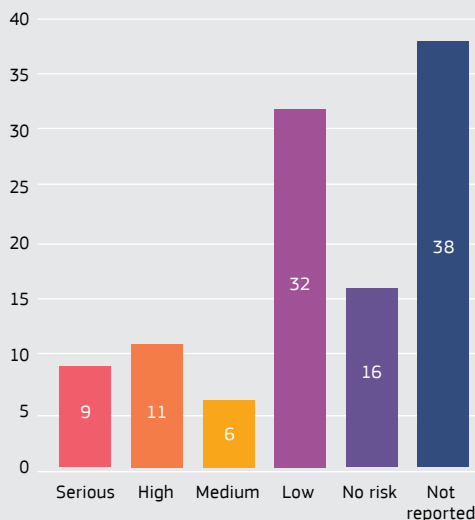
Test results per product type (N=131)



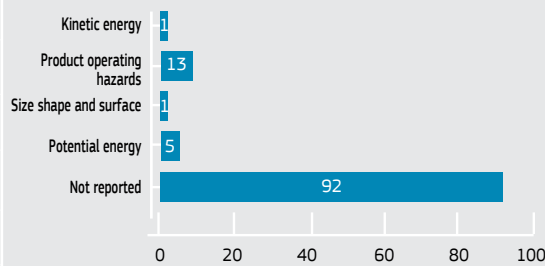
Result of warnings, markings and instructions checks performed by MSAs (N=131)



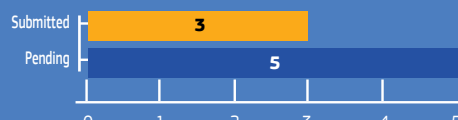
Risk level of the samples that did not meet the requirements (N=112)



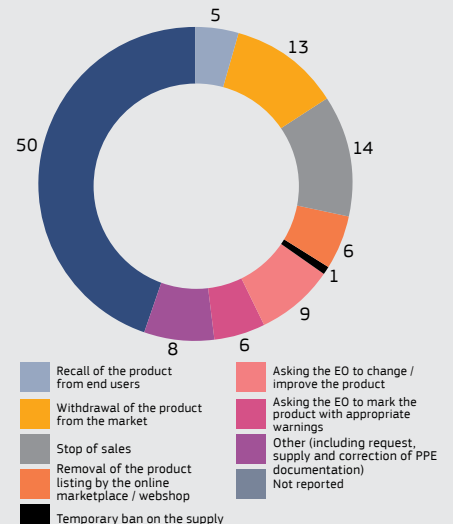
Hazard group of the samples that did not meet the requirements (N=83)



Notifications on Safety Gate



Risk level of the samples that did not meet the requirements (N=112)



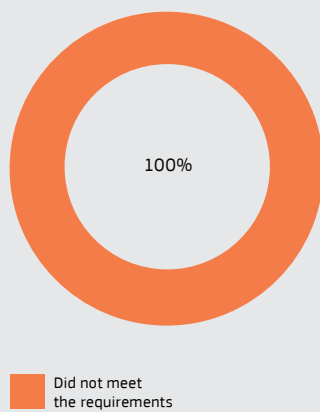
Dangerous counterfeit products

Product scope

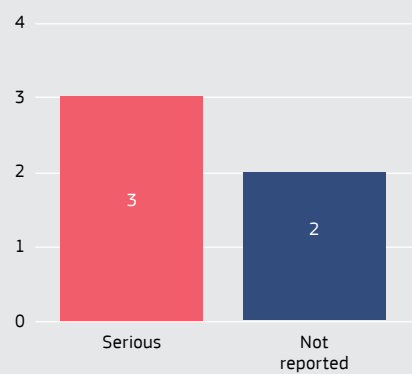
Counterfeit helmets for bicyclists and for users of skateboards or roller skates.



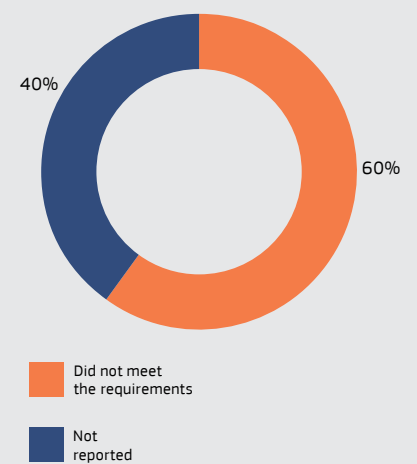
Overall test results (N=5)



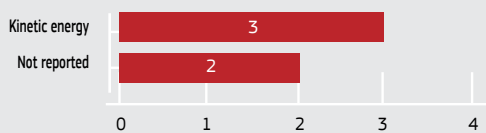
Risk level of the samples that did not meet the requirements (N=5)



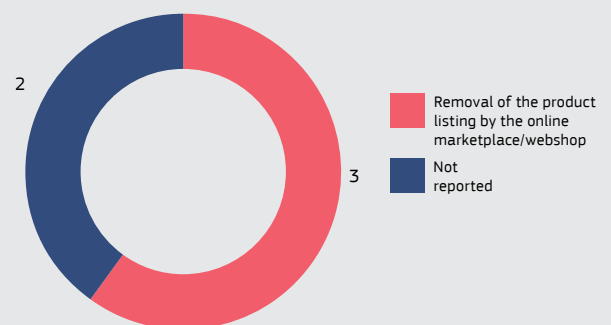
Result of warnings, markings and instructions checks performed by MSAs (N=5)



Risk type of the samples that did not meet the requirements (N=5)



Measures taken for samples that did not meet the requirements (N=5)



Notifications on Safety Gate

1 product was subject to Safety Gate notification.

COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers
Directorate Consumers
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System
Email: JUST-RAPEX@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2022.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
PDF ISBN 978-92-76-51923-2 doi:10.2838/617766 DS-01-22-326-FR-N